

**Arrêté n° 4994 MEF du 1er juin 2023 portant délégation de signature de M. Hervé Varet, directeur de cabinet auprès du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies**

*Paru in extenso au journal officiel n°44 NC du 02/06/2023 à la page 12000 dans la partie Ministère de l'économie, du budget et des finances*

Version en vigueur au 11/08/2023

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 402 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies ;  
Vu l'arrêté n° 448 PR du 31 mai 2023 portant nomination de M. Hervé Varet en qualité de directeur de cabinet, auprès du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Varet, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances en charge des énergies, toutes correspondances ou notes nécessaires à l'exécution des instructions du ministre, et plus particulièrement :

1° Les actes et documents relatifs à la gestion des services, établissements publics et organismes sous la tutelle du ministère ainsi que les congés de toutes nature des chefs de services sous tutelle du ministère ;

2° Les ordres de déplacement et réquisitions des chefs de service placés sous la tutelle du ministère et les ordres de déplacements et réquisitions des agents de ces mêmes services d'une durée supérieure à cinq (5) jours ;

3° Les actes de gestion définis ci-après du personnel de cabinet du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies ;

a) Congés de toute nature ;

b) Déplacements à l'intérieur de la Polynésie française ;

c) Notation des agents mis au service ou détachés au sein du cabinet ;

d) Certificats et attestations prévus par la réglementation sociale et du travail ;

e) Les lettres de convocation à l'entretien préalable des agents publics occupant un emploi fonctionnel, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, lorsque la fin de fonctions est envisagée ;

f) Les actes, documents et correspondances définis dans la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisées, notamment :

1° Ceux échangés avec d'autres ministères et entités extérieures ;

2° Ceux adressés aux usagers.

**Art. 2**

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Varet, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies dans la limite de ses attributions, les engagements et certifications de service fait, liquidations ainsi que toutes correspondances et pièces justificatives des dépenses imputées sur les budgets alloués au ministère et, le cas échéant aux services rattachés au ministère.

**Art. 3**

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Varet, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, dans la limite de ses attributions, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relevant des attributions du ministre.

**Art. 4**

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Varet, directeur de cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, pour certifier le caractère exécutoire des actes pris par le ministre.

**Art. 5**

L'arrêté n° 2589 MEF du 24 mars 2022 portant délégation de signature de Mme Nicole Levesques, directrice de cabinet du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications est abrogé.

**Art. 6**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er juin 2023.

Tevaiti-Ariipaea POMARE.

---

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 4994 MEF du 1er juin 2023](#), JOPF n° 44 NC du 02/06/2023 à la page 12000
- [Arrêté n° 6863 MEF du 3 août 2023](#), JOPF n° 64 N du 11/08/2023 à la page 17831

L'arrêté n° 4994 MEF du 1er juin 2023 portant délégation de signature de M. Hervé Varet, directeur de cabinet auprès du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, est modifié ainsi qu'il suit : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Varet, directeur de cabinet auprès du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, délégation de signatures est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Warren Dexter, conseiller technique en charge de la fiscalité.